

CRALIM

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION

06 décembre 2023
Salle Cachalot

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte

CRALIM du 06.12.2023

OUVERTURE DE LA SEANCE

par

M. Cédric KARI-HERKNER, Le Secrétaire générale adjoint de la Préfecture

1. ORDRE DU JOUR (1/2)

- 1. Ouverture de la séance par Monsieur le Secrétaire générale adjoint**
- 2. Présentation du PNA et des actions engagées de 2021 à 2022**
 - 2.1 Programme National pour l'Alimentation (PNA)**
 - 2.2 Projets alimentaires Territoriaux (PAT)**
 - 2.3 Bilan des financements attribués par la DAAF de Mayotte**
 - Appel à projet national annuel du PNA (*communauté des communes de la 3CO*)
 - Appel à projet régional annuel conjoint «Bien Manger et bouger à Mayotte» (*centre multisports de Mrolé - C2M*)
 - Actions au fil de l'eau (*Rediab Ylang 976*)
 - Mesures du plan France Relance (mesures 11, 12, 13, 14)
- 3. Présentation du PNNS (programme national nutrition santé) par l'ARS**

1. ORDRE DU JOUR (2/2)

4. Présentation des actions soutenues par la DEETS de 2021 à 2022

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

- Mesures de la loi EGAlim et de la loi Climat et Résilience applicables à la restauration collective
- Plateforme « ma Cantine »

5.2 La restauration collective scolaire

- Présentation du Comité départemental de la restauration scolaire par la préfecture / Secrétariat Général Adjoint (SGA)
- Présentation de l'action « Petit-déjeuner à l'école » pilotée par le Rectorat
- Programme européen « Fruits et légumes – Laites et Produits laitiers à l'école » pilotée par FranceAgriMer

6. Questions diverses

2. Présentation du PNA

2.1 Programme National pour l'Alimentation (PNA)

▪ Contexte :

- L'alimentation, une **place prépondérante** dans nos quotidiens et des **problématiques variées**.
- Mise en place d'une **politique publique de l'Alimentation**.

▪ Historique :

- Animé par le **Ministère en charge de l'agriculture** :

→ **PNA 1 – 2010 à 2013** issu de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 et définis par l'article L.230-1 du code rural et de la pêche maritime.

→ **PNA 2 – 2014 à 2017** issu de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014 et définis par les articles L.1 et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime.

→ **PNA 3 – 2019 à 2023** issu des États généraux de l'alimentation.

2. Présentation du PNA

- **Définition :**

Le programme national pour l'alimentation détermine les objectifs de la politique de l'alimentation en France.

Article L1 du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Finalité : Assurer à la population, **l'accès** à une alimentation **sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante**, produite dans des conditions **économiquement et socialement acceptables par tous**, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à **l'atténuation** et à l'adaptation aux **effets du changement climatique**.

- Complémentaire de **nombreux autres plans**. Il est plus spécifiquement articulé avec le dernier Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2019-2023.



2. Présentation du PNA

Gouvernance régionale : le comité régional de l'alimentation (CRALIM)

- Depuis 2011, des comités régionaux de l'alimentation (CRALIM) ont été mis en place à l'échelle nationale.
- Pour Mayotte : le 1^{er} comité départemental de l'alimentation (CDA) a eu lieu le 19 janvier 2012.

La loi « EGAlim », a introduit un **cadre juridique** relatif au CRALIM.

Pour Mayotte : AP n°2019-SG-655 du 1^{er} octobre 2019 fixant la composition du CRALIM de Mayotte, modifié par l'AP n°2020-SG-625 du 07 septembre 2020.

Présidé par le **Préfet de région**.

Piloté par la **DRAAF/DAAF**.

Au sein de ces directions, les pôles « offre alimentaire » sont chargés de l'animation du PNA. Pour Mayotte : SALIM/unité sécurité sanitaire des aliments et offre alimentaire.

Objectif : Il examine toute question relative à la mise en œuvre au niveau régionale du PNA ainsi qu'à son suivi et son évaluation.

2. Présentation du PNA

3 AXES THÉMATIQUES



2 AXES TRANSVERSAUX



Le PNA vise à promouvoir une alimentation de qualité, sûre et durable ancrée dans les territoires.

La déclinaison du PNA à Mayotte bénéficie d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 65 000 €.

2. Présentation du PNA

2.2 Projets Alimentaires territoriaux (PAT)

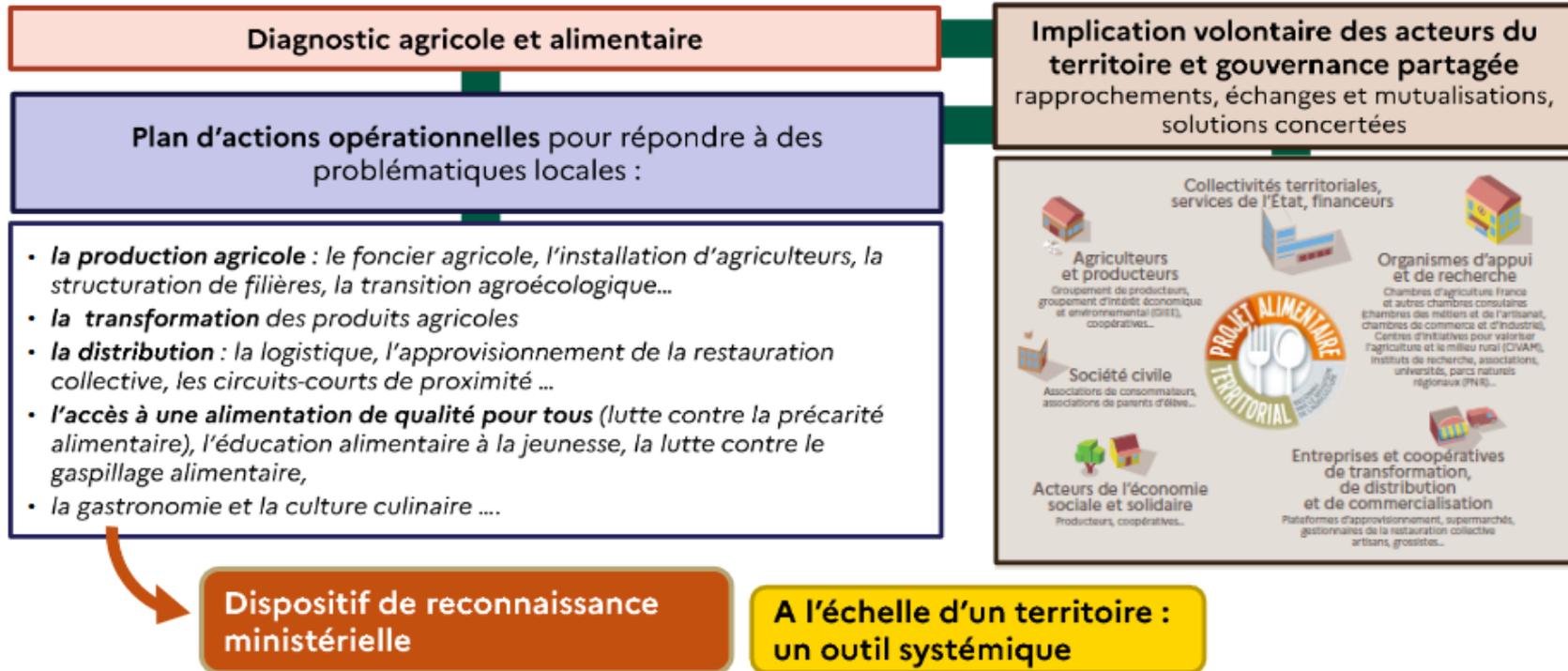
- **Outils** de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation dans les territoires.
- Créé par la loi Avenir pour l'agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 et défini par les articles L. 1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime.
- Un **projet collectif et systémique** visant, sur un territoire, à :
 - rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile,
 - mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

Le PAT répond aux enjeux **d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé**, et peut revêtir une dimension économique, santé publique, sociale et environnementale.

2. Présentation du PNA

2.2 Projets Alimentaires territoriaux (PAT)

- Une démarche volontaire, collective et concertée :



2. Présentation du PNA

2.2 Projets Alimentaires territoriaux (PAT)

- **Dispositif de reconnaissance ministérielle du PAT créé en 2017 :**
 - Identifier, rendre visibles les PAT s'inscrivant dans l'esprit de la loi et du plan « France Relance ».
 - Valoriser les PAT auprès du public et des partenaires potentiels.
 - Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :
 - **niveau 1** : projets émergents. Attribution pour une période de 3 ans (non renouvelable, passage ensuite en niveau 2) ;
 - **niveau 2** : projets opérationnels dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).
 - Droit d'usage du logo et de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture ».



2. Présentation du PNA

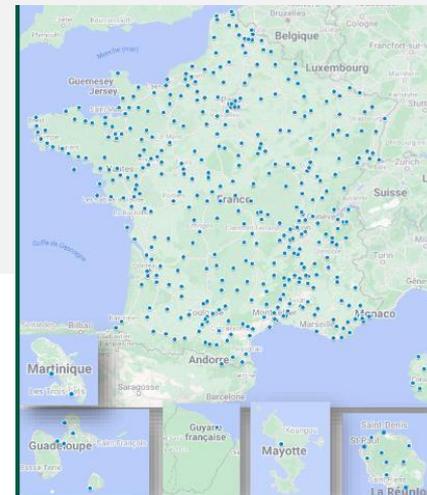
2.2 Projets Alimentaires territoriaux (PAT)

- **Un cadre national fixé par le ministère de l'Agriculture :**

Au plus tard le 1^{er} janvier 2023, l'Etat veille à ce que soit déployé au moins un projet alimentaire territorial reconnu par département.

Situation au 1^{er} avril 2023 : 428 PAT reconnus par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans l'ensemble du territoire

- 381 PAT de niveau 1
- 47 PAT de niveau 2
- A Mayotte, 1 PAT de niveau 1



2. Présentation des actions engagées

2.3 Bilan des financements attribués par la DAAF de Mayotte entre 2021 et 2022

- Appel à projet national du PNA
- Appel à projet régional conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » piloté par l'ARS
- Actions au fil de l'eau
- Mesures du plan de relance

2. Présentation des actions engagées

2.3 Bilan des financements attribués par la DAAF de Mayotte entre 2021 et 2022

- **Appel à projets national du PNA**
 - ❖ **Edition 2021-2022 : 2 volets – 1,8 millions d'euros**

Volet 1 : émergence de nouveau PAT

Volet 2 : projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective

- ❖ **Edition 2022-2023 : 2 volets – 3 millions d'euros**

Volet 1 : émergence de nouveau PAT

Volet 2 : projets structurants d'envergures régionale ou infrarégionale visant à accompagner de façon collective les PAT

2. Présentation des actions engagées

2.3 Bilan des financements attribués par la DAAF de Mayotte entre 2021 et 2022

- **Appel à projets national du PNA**
 - ❖ **Edition 2023-2024 : 2 volets – 2,84 millions d'euros**
 - **Financement** : Ministère en charge de l'Agriculture, l'Agence de la transition écologique (ADEME), Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère des Solidarités et des Familles.
 - AAP visant à aller vers la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (**SNANC**) – Nouvelles orientations déclinées dans de nouvelles éditions du PNA et du PNNS.
 - **Volet 1** : émergence de nouveau PAT
 - **Volet 2** : développement de projets structurants nationaux, interrégionaux ou régionaux visant à déployer des actions couvrant les différentes dimensions de l'alimentation et de la nutrition saines et durables
 - Ouverture / Clôture : 20/11/2023 au 15/01/2024.
 - Annonce publique des lauréats : printemps 2024.

2. Présentation des actions engagées

- Appel à projets national du PNA

- Edition 2021-2022 :

AAP national du PNA	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Subventions octroyées
2021 - 2022	1	1	50 000 €

- ✓ 1 projet **lauréat** porté par la **communauté de communes du Centre Ouest de Mayotte (3CO)**.
- ✓ **Intitulé du projet** : « Mobilisation des citoyens et des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour le PAT de la 3CO ».



2. Présentation des actions engagées

- Appel à projets national du PNA

- Edition 2022-2023 :

AAP national du PNA	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Subventions octroyées
2022 - 2023	1	0	-

- ✓ 1 candidature portée par la **communauté des communes du sud de Mayotte** (CCSUD) - aucun projet lauréat pour Mayotte.

2. Présentation des actions engagées

- Appel à projets national du PNA

Mme Solène RAOUL, Animatrice du PAT de la 3CO

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA 3CO

circuits courts

éducation

santé

gastronomie

environnement

*Pour préparer ensemble
l'alimentation de demain*



A l'origine du PAT de la 3CO : Une volonté locale et un soutien institutionnel

- ▶ Identité agricole / rurale de la 3CO
- ▶ Intérêt des acteurs locaux et de la CAPAM
- ▶ Projet de cuisine centrale
- ▶ Projet de territoire en cours d'élaboration (PLUih, SAR..)



- ▶ AAP du PNA
- ▶ Autres financeurs à l'écoute : ADEME, GAL, CD
- ▶ Complément 3CO



Labellisation « Projet
Alimentaire du Territoire »
2022

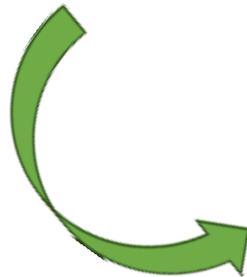


Contenu de la phase « émergence » de 2 ans

Action 1 : organiser des marchés agricoles et accompagner les producteurs

-

Action 2 : engager les citoyens et acteurs et faire émerger une dynamique de territoire sur l'alimentation

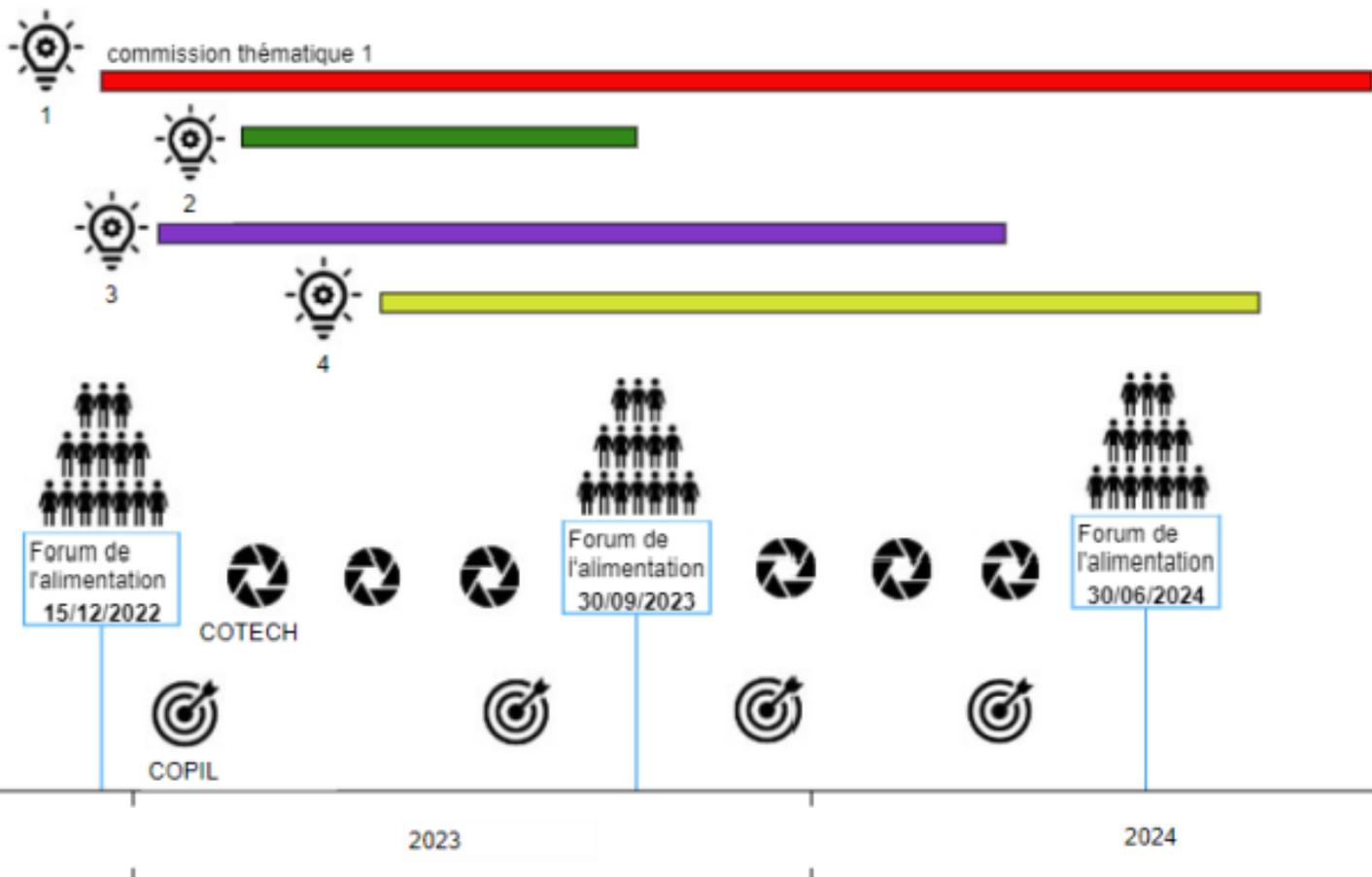


- Diagnostic alimentaire partagé
- Stratégie alimentaire
- Feuille de route de projets

Une approche participative de l'alimentation sur le territoire



Lancement du PAT : 1^{er} Forum de l'alimentation le 26/01/23 au PER (80 participants)



- **Développer la qualité, la traçabilité et la mise en lumière des produits locaux**
 - **Œuvrer à l'alimentation pour tous**
- **Eduquer à la nutrition santé et au patrimoine alimentaire local**
 - **Soutenir les agriculteurs locaux**
- **Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les co-produits**

Actualité du PAT

Action 1 : organiser des marchés agricoles et accompagner les producteurs

- Période Ramandan > pérennisation
- Prestation CAPAM pour l'accompagnement des agriculteurs
- Travail en cours sur actions d'accompagnement partenariat 3CO / DAAF / DEETS



les marchés
agricoles du
Ramadan
sur la 3CO

SAMEDI

DIMANCHE

CHICONI, TSINGONI

MTSANGAMOUI OUANGANI



Actualité du PAT

Action 2 : engager les citoyens et faire émerger une dynamique de territoire sur l'alimentation

- 4 sessions avec les CT : analyse AFOM / recensement des initiatives et acteurs / méthodologie participative / freins et solutions / plan d'action
- Ateliers avec les acteurs de la filière alimentaires : producteurs / transformateurs / restaurateurs / distributeurs / consommateurs
- Accompagnement par un bureau d'étude



Actualité du PAT

Autre

- Journées de formation et dépistage en partenariat avec Rediabylang
- Projet de MOOC sur les systèmes alimentaires en Outre Mer par association Let's food
- Projet « Gaspillage alimentaire » par étudiants du BTS DATR de Coconi



2. Présentation des actions engagées

- Appel à projets régional conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » piloté par l'ARS où la DAAF participe dans le cadre du PNA, en partenariat avec la DRAJES, ANCT de la préfecture, la CSSM et le CD

- 1^{er} édition : 2018

- Périmètre de l'appel a projet :

Les actions financées s'inscrivent dans l'axe suivant : **l'amélioration de la santé des populations** par la prévention primaire **autour de l'alimentation et / ou l'activité physique.**



Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



ANCT - Préfecture de Mayotte



DRAJES



2. Présentation des actions engagées

- Appel à projets régional conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » :
- 2021 :

AAP conjoint régional	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Financement global	Financement DAAF
2021	46	20	299 824 €	30 080 €

Structure porteuse :

- ✓ 7 projets dédiés à l'alimentation, 2 à l'activité physique et 11 portant sur les deux volets.

Côté DAAF :

- ✓ 5 projets retenus dont 3 projets subventionnés et 2 projets non abouti.
→ 2 associations et un lycée professionnel.

2. Présentation des actions engagées

- Appel à projets régional conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte » :
- 2022 :

AAP conjoint régional	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Financement global	Financement DAAF
2022	52	31	346 329 €	38 000 €

Structures porteuses :

- ✓ 11 projets dédiés à l'éducation à la santé, 6 à l'offre alimentaire, 7 à l'activité physique et 7 portants sur les deux volets (sport et offre alimentaire).

Côté DAAF :

- ✓ 6 projets retenus dont 5 projets subventionnés et 1 projet non abouti.
→ 2 associations et 3 groupements d'agriculteurs.

2. Présentation des actions engagées

- **Appel à projets régional conjoint « Bien manger et bouger à Mayotte – Edition 2022 » :**

Mme Marion PANNEQUIN, Coordinatrice de l'association Centre Multisport de Mroalé (C2M)

2. Présentation des actions engagées

- **Projets au fil de l'eau**

- **2021**

- 3 dossiers déposés et 2 dossiers retenus :

Structure porteuse	Intitulé du projet	Subventions octroyées	Financier(s)
Association Saveur et Senteur de Mayotte (ASSM)	Fête de la Vanille / semaine du goût	19 489,25 € (DAAF : 10 737 €)	DAAF, Fond FEADER, Commune de Ouagani et 3CO
Rediab Ylang 976	Journée mondiale du diabète	27 316 € (DAAF : 4 500 €)	DAAF, ARS, CD, CCSM

- Axes du PNA : Education alimentaire / justice sociale

2. Présentation des actions engagées

- **Projets au fil de l'eau**

- **2022**

- 4 dossiers déposés et 1 dossier retenu :

Structure porteuse	Intitulé du projet	Subventions octroyées	Financier(s)
Rediab Ylang 976	Journée mondiale du diabète	27 316 € (DAAF : 4 500 €)	DAAF, ARS, CD, CCSM

- Axes du PNA : Education alimentaire / justice sociale

2. Présentation des actions engagées

- Projets au fil de l'eau

Mme Asna BACAR, Directrice de l'association Rediab Ylang 976



Comité régionale de l'alimentation 2023

Association Rediab Ylang 976



Association créée en 2010 suite à l'enquête Maydia (2008)

Objectifs : Favoriser l'accès aux soins et la prise en charge multidisciplinaire des patients.

- **3 volets d'interventions** :
- Education thérapeutique patients (ETP)
 - Prévention
 - Dépistage





Résultats globaux + activités Rediab ces trois dernières années

File active éducation thérapeutique patients(ETP)

2020: 152

2021: 326

2022: 371





Résultats globaux + activités Rediab ces trois dernières années:

Sensibilisation alimentation

2020: 1 033

2021: 2 342

2022: 3 071





Résultats globaux + activités Rediab ces trois dernières années:

Formation nutrition

2020: 110

2021: 264

2022: 333





Résultats globaux + activités Rediab ces trois dernières années

Dépistage diabète/HTA

2020: 436

2021: 990

2022: 1 439





Nos actions de prévention sur l'année 2022

Lieux d'intervention et public sensibilisés

65
Lieux de
sensibilisations
dont

12
Établissements scolaires

12
Structures publiques et privées

10
Associations

08
Entreprises

14
Évènements

07
Dépistages

02
Ateliers cuisine

06/12/2023



3 029
Personnes
sensibilisées
dont

1 125
Grand public

996
Elèves

333
Membres de structures

290
Salariés d'entreprise

285
Bénéficiaires d'associations

06/12/2023



Journée Mondiale du Diabète (JMD) 2022



Journée Mondiale du Diabète 2022

- **Dépistage** le 14 novembre à la maison Apprenti d'Auteuil Dumeya sur Chirongui.
- **Village santé** le 19 novembre à M'tsangamouji en collaboration avec le CCAS de la commune.



Journée Mondiale du Diabète 2022

Subventions 2022

- ARS: 13 178€
- CSSM: 8 638€
- DAF: 4 500€
- Conseil Départemental: 1 000€



Bilan JMD

Dépistage Chirongui

Nbr pers sensibilisées	Nb pers dépistées			Nb réorientations médecin		Nb adhésions
	Total	H	F	HTA	HG	
22	28	8	20	4	2	15



Bilan JMD

Village santé Mtsangamouji

Nombres de visiteurs	Nombres de personnes sensibilisées	Nombres de dépistés	Nombres de réorientations médicales		Nombre d'adhésions
			HTA	HG	
137	68	103	37	28	31



Bilan global JMD

Nbr pers sensibilisées	Nb pers dépistées			Nb réorientations médecin		Nb adhésions
	Total	H	F	HTA	HG	
90	131	47	84	41	30	46



Merci de votre écoute



2. Présentation des actions engagées



- **Mesures du Plan France relance**

Contexte :

- Annoncé en septembre 2020, **plusieurs mesures** sont déployées pour relancer l'économie française suite à la crise de la COVID-19 – Enveloppe nationale de 1,5 milliard d'euros
- **3 priorités majeures :**
 - ❑ La reconquête de notre souveraineté alimentaire ;
 - ❑ La transition agroécologique ;
 - ❑ L'adaptation de l'agriculture et de la forêt française au changement climatique.

Financement :

- Le plan de relance propose 4 mesures en faveur de l'alimentation :
 - ❑ **Mesure 11** : Jardins collectifs et partagés ;
 - ❑ **Mesure 12** : Alimentation locale et solidaire ;
 - ❑ **Mesure 13** : Projets d'investissement dans le cadre d'une démarche alimentaire visant à mettre en place un PAT ;
 - ❑ **Mesure 14** : Soutien aux cantines scolaires des petites communes.

2. Présentation des actions engagées

- **Mesures du plan France relance – volet régional**

- Mesure 11B – Jardins collectifs et partagés (2021)**

- **Objectif** : Accompagner des projets de jardins partagés ou collectifs en zones péri-urbaines et urbaines à l'échelon locale.

- Enveloppe régionale de 50 000 €.

- 2 structures intéressées par le dispositif, candidatures non déposées.

- Mesure 12B – Alimentation locale et solidaire (2021)**

- **Objectif** : Garantir l'accès à l'alimentation locale et de qualité.

- Enveloppe régionale de 200 000 €.

- 8 dossiers déposés au fil de l'eau avec 5 projets retenus pour un montant global de **155 688 €**.



2. Présentation des actions engagées

- Mesures du plan de relance – volet régional
 - ❑ **Mesure 13B – Soutien aux investissements matériels et immatériels dans le cadre d'une démarche alimentaire visant à mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (2021)**
 - Une enveloppe régionale de 660 000 €
 - Un dossier déposé par la **CADEMA** en partenariat avec la Mairie de Mamoudzou et en collaboration de la CAPAM.
 - Subvention octroyée : **476 700 €**



2. Présentation des actions engagées

- **Mesures du plan de relance – volet régional**

- Mesure 14 – Soutien à certaines cantines scolaires (2021)**

- **Objectif** : accompagner et accélérer l'application de la loi EGAlim dans les cantines des écoles primaires publiques des petites communes en permettant aux cantines de s'équiper en matériel.

- Pour Mayotte : toutes les communes.

- **Enveloppe globale outre-mer** : 3,75 M €

- Dispositif pris en charge et instruit par l'Agence de Service et de Paiement de la Réunion sous l'accord de la DAAF de Mayotte.



2. Présentation des actions engagées

- Mesures du plan de relance – volet régional
 - ☐ **Mesure 14 – Soutien à certaines cantines scolaires (2021)**
- **Cinq dossiers déposés :**

Communes	Subventions octroyées
Mamoudzou	63 000 €
Tsingoni	41 935,75 €
Boueni	62 992,06 €
Kani-Kéli	31 092,50 €
M'tsangamouji	51 274,20 €



2. Présentation des actions engagées

- **Mesures du plan de relance – volet régional**

M. Ourfane ALI MARI, Président du groupement intercommunal des agriculteurs du sud de Mayotte (GIASM)



COMITE REGIONAL DE L'ALIMENTATION

Mercredi 06 Décembre 2023

DAAF de Mayotte; rue Mariazé; Mamoudzou

PRESENTATION DU
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES AGRICULTEURS DU SUD DE MAYOTTE - GIASM



Intitulé du projet:

Promotion des produits agricoles locaux pour une alimentation saine et diversifiée accessible aux populations modestes dans les villages du Sud de Mayotte

Projet porté par le GIASM
Et soutenu par le **plan de relance** en 2021
Durée du projet: 1 an

→ Le GIASM a bénéficié d'une très bonne assistance technique de la Chambre d'agriculture sur la durée du projet



Le GIASM en quelques mots:

Le Groupement intercommunal des agriculteurs du Sud de Mayotte – GIASM

- Association loi 1901 créée en 2014
- Regroupe les agriculteurs des villages de l'intercommunalité du Sud
- 98 adhérents

- **Objet du GIASM:**

- Fédérer les agriculteurs des 4 communes du sud autour d'une structure unique qui sera désormais l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.
- Faire de l'agriculture vivrière mahoraise une agriculture technique et durable, respectueuse de l'environnement et capable d'assurer une part importante de l'autosuffisance alimentaire du département.
- Mettre en place, et par la même, créer une agriculture vivrière fortement rémunératrice



CONTEXTE DU PROJET



QUALITE DE VIE AU SEIN DES VILLAGES



- Le territoire de Mayotte présente 77% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté national
- Une précarité qui ne permet pas à la population de se nourrir sainement
- Des produits frais et sains relativement chers pour les populations en situation de vulnérabilité économique et sociale.
- Une faible accessibilité des produits frais de bonne qualité nutritionnelle; qui favorise le développement de facteurs de comorbidités comme la tension artérielle et le diabète



OBJECTIF DU PROJET:

Proposer à la population du Sud, des produits frais de bonne qualité nutritionnelle par le développement de marchés de producteurs.

Une démarche « de la fourche à la fourchette » en vente directe sans passer par des intermédiaires.

Cela permet de proposer des prix accessibles à toutes les catégories sociales de la population.



ORGANISATION DE L'ACTION:

Organisation d'un marché de producteurs tous les Dimanches au carrefour de Chirongui

Une fois par mois, le GIASM organise un marché tournant dans les différents villages du Sud





CONTRAINTES IDENTIFIÉES POUR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DU PROJET:

- Contraintes logistiques

Les marchés de producteurs se tiennent une fois par semaine

En l'absence de chambre froide pour stocker les denrées, les agriculteurs vont récolter les produits destinés à la vente au marché, la veille et pour certains, très tôt le matin pour les vendre au marché le jour même. C'est le cas notamment des produits maraichers.

Beaucoup d'agriculteurs transportant leurs produits à pieds, ces derniers ne sont pas en mesure de transporter de grandes quantités de produits.

Ceci impacte la diversité de l'offre en produits proposé dans les étals des marchés de producteurs.



PRÉFET
DE MAYOTTE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le plan de relance a permis au GIASM d'acquérir un véhicule 4*4 d'une valeur de 40 000€

- Un moyen de transport qui permet aujourd'hui aux adhérents de transporter de plus grosses quantités de produits
- Et donc permettre aux consommateurs de bénéficier d'une offre agricole plus diversifiée






**PRÉFET
DE MAYOTTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

3. Présentation du PNNS par l'ARS

Mme Laetitia LECOQ, Chargée de prévention nutrition à l'ARS de Mayotte



CRALIM

Programme Mahorais Alimentation Activité Physique Santé

PNNS 4

Mercredi 6 décembre



RAPPEL DU CONTEXTE



- Enquête de santé en population générale à Mayotte - Nutrition

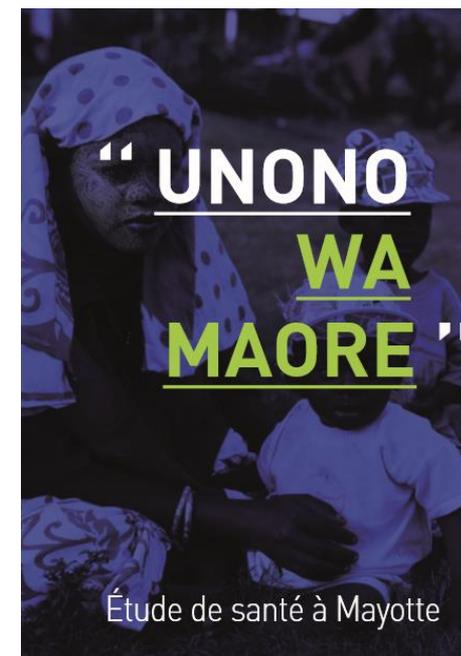
Etude Unono Wa Maore par Santé Publique France

Objectif de cette étude :

- Mieux connaître l'état de santé de la population mahoraise
- Volets importants sur les maladies chroniques/alimentation

➔ Développer et adapter des dispositifs de prévention et de promotion de la santé pour tout le département

Période de l'étude: du 24/11/18 au 14/06/19



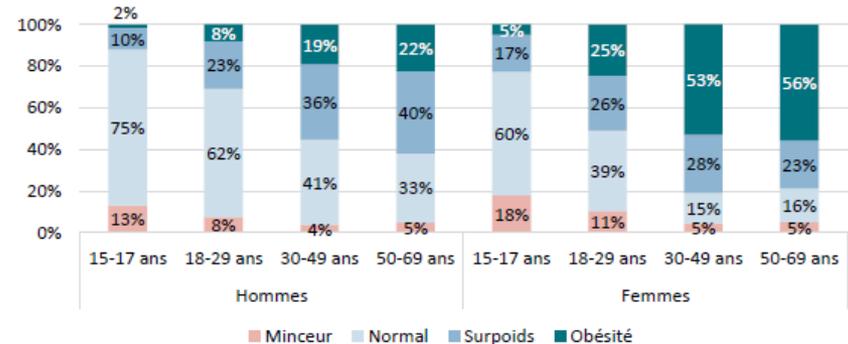
RAPPEL DU CONTEXTE

PATHOLOGIES NUTRITIONNELLES



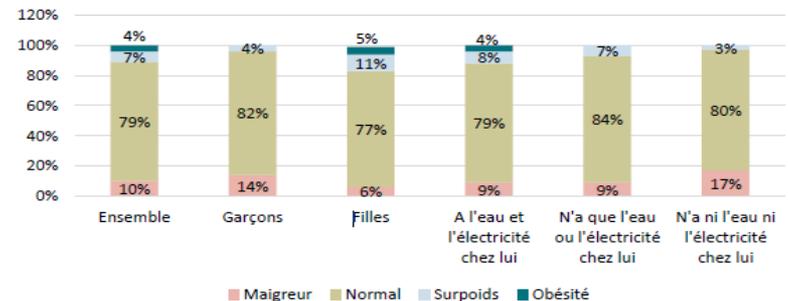
- **53 %** des femmes de 30-49 ans sont en situation d'obésité contre 19% pour les hommes du même âge.
- **54%** de la population de 15 ans et plus est en surcharge pondérale (surpoids et obésité)
- **11 %** des 10-12 ans sont en surcharge pondérale
- **16%** des filles de 10-12 ans sont en surcharge pondérale contre 4% des garçons

Corpulence des adultes de 15-69 ans selon l'âge et le sexe à Mayotte en 2019



Source : SpF, Enquête Unono Wa Maoré en 2019
 Champ : Population de 15 à 69 ans

Répartition des différentes catégories d'Indice de masse corporelle chez les 10-12 ans en 2019



Source : ARS-Rectorat Mayotte, enquête santé jeunes en 2019
 Champ : Enfants de 10-12 ans scolarisés en classe de 6^{ème}

*La surcharge pondérale correspond au regroupement du surpoids et de l'obésité.

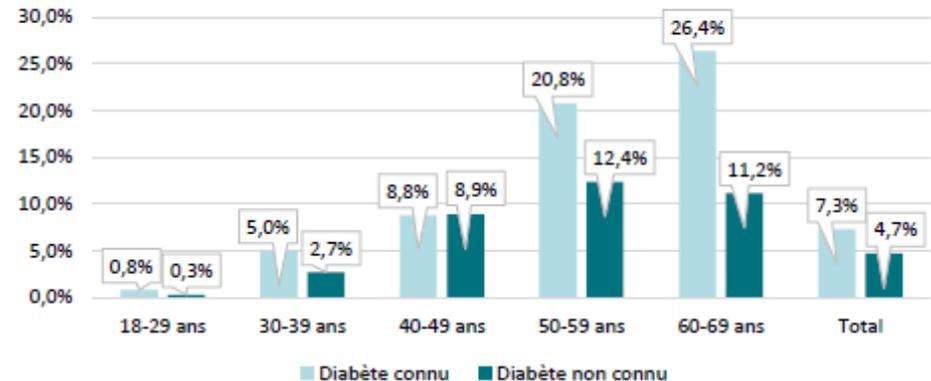
RAPPEL DU CONTEXTE

PATHOLOGIES NUTRITIONNELLES



- **26 %** des personnes âgées de 60 à 69 ans étaient diabétiques en 2019
- A structure de population équivalente la mortalité liée au diabète est **6 fois** plus importante à Mayotte qu'en Métropole en 2017

Prévalence du diabète connu et non connu (dépisté) selon l'âge à Mayotte en 2019



Source : Spf, Enquête Unono Wa Maoré en 2019

Champ : Population adulte de 15 à 69 ans

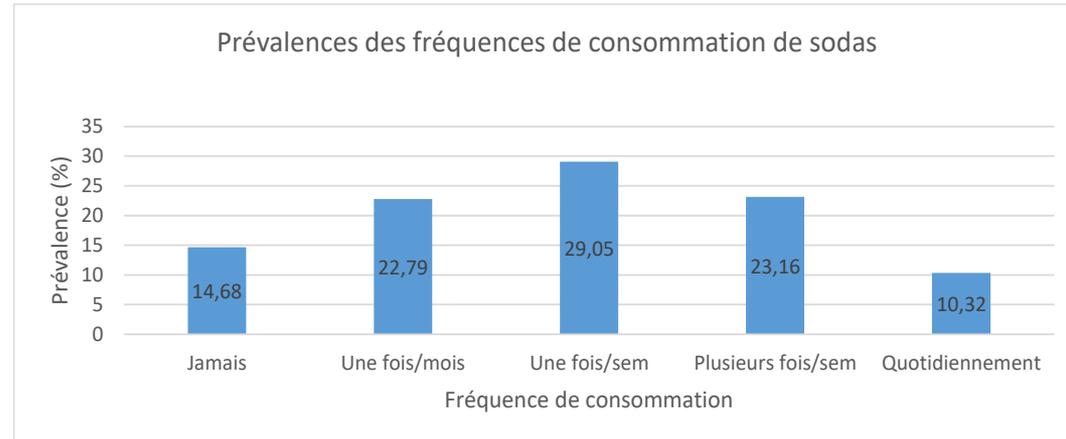
Remarque : Le statut de diabétique était défini si le taux d'hémoglobine glyquée était supérieur à 6,5%.

RAPPEL DU CONTEXTE

PATHOLOGIES NUTRITIONNELLES



- A savoir que **23,16 %** des personnes consomment des sodas plusieurs fois/sem ou plus.



- Malnutrition infantile :
 - 0-3ans: **8,4%** malnutrition sévère modérée
 - 3-5ans: **7,1%** malnutrition sévère modérée
- Insécurité alimentaire: prévalence IA modérée à sévère de **47,2%** (proche des pays du continent africain)

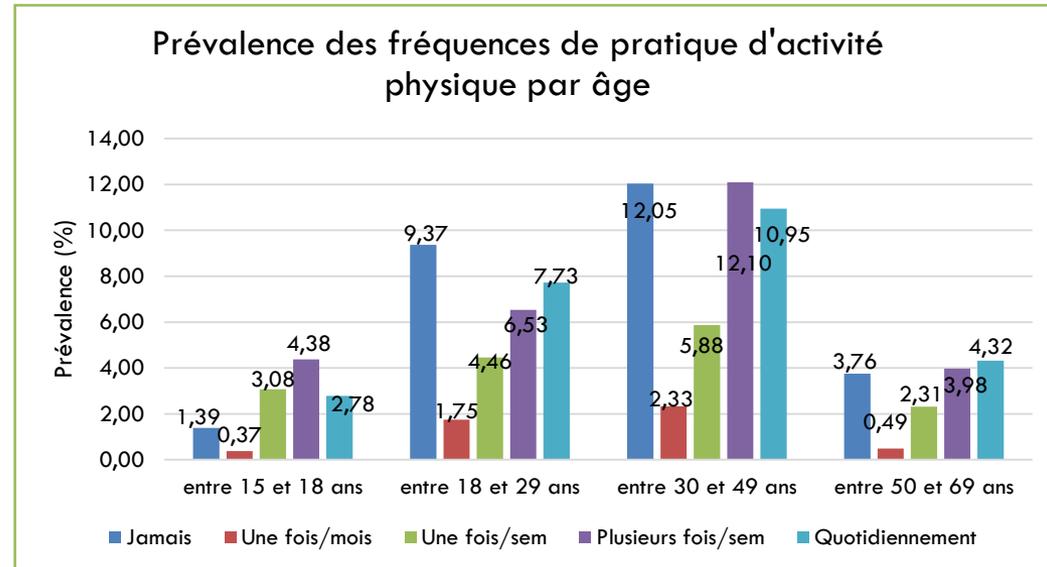
RAPPEL DU CONTEXTE

PATHOLOGIES NUTRITIONNELLES



- **47,2%** de la population pratique une fois voire moins d'activité physique voire moins. **27%** n'en pratique jamais.
- La majorité des 18-29 ans ne pratique jamais d'activité physique

→ recommandation: au moins 30 min d'AP dynamique par jour

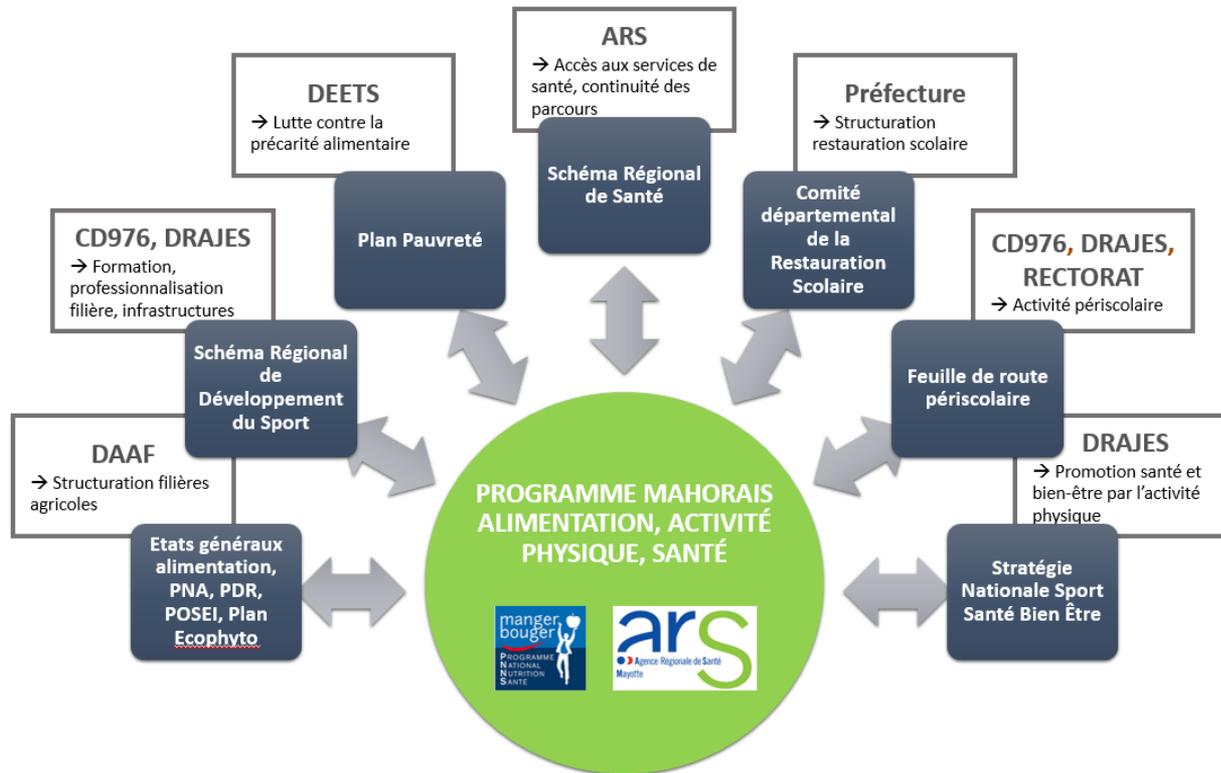


PNNS 4 - PMAAPS

- Le Programme Mahorais Alimentation Activité Physique et Santé est de référence au niveau de l'ARS en déclinaison du Programme National Nutrition Santé 4. Cette déclinaison est la première pour l'ensemble des outre-mer (1^{er} PNNS 2011)
- Le PMAAPS a été co-construit entre décembre 2020 et décembre 2021
- C'est un plan de prévention « primaire » partant d'un état des lieux appuyé par plusieurs expertises (IRD et les données de santé notamment Unono Wa Maoré)
- Objectifs:
Que les mahorais:
 - Prennent conscience de l'impact de l'alimentation et de la sédentarité sur leur santé
 - Améliorent leur hygiène de vie, dans des conditions et un environnement favorables
- Résultats:
 - Améliorer l'état de santé de la population
 - Réduire les inégalités sociales de santé

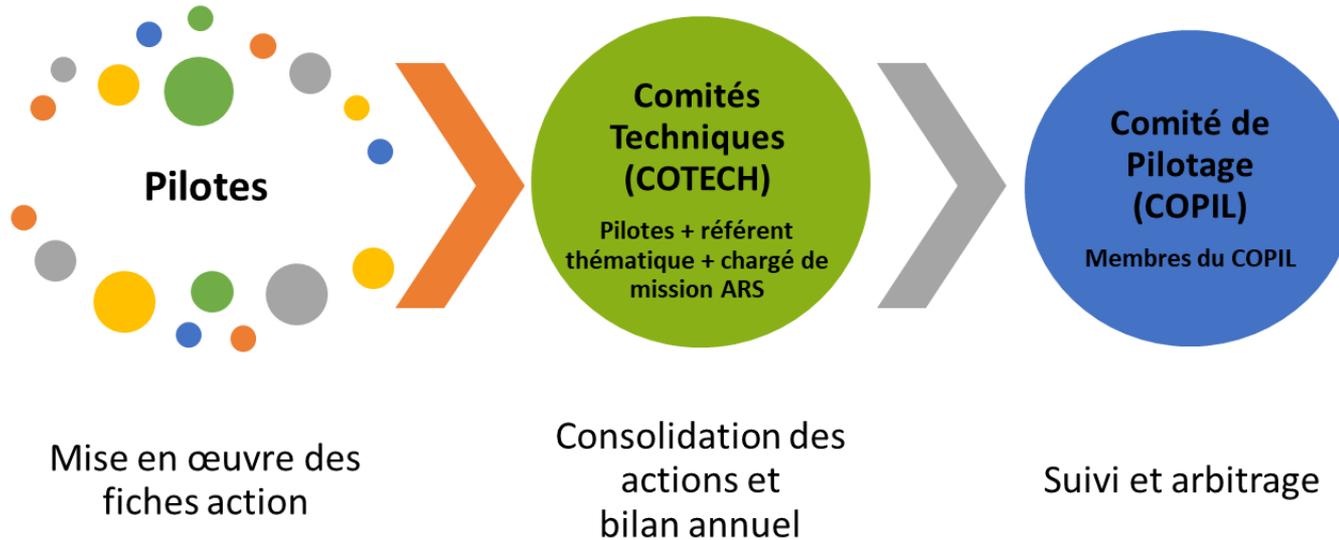
PNNS 4 – PMAAPS

INTÉGRATION POLITIQUES PUBLIQUES



PNNS 4 – PMAAPS

GOUVERNANCE



TOUR DES ACTIONS –

5 AXES, 9 OBJECTIFS, 22 ACTIONS



➤ **Des pilotes** (Préfecture; CAPAM; SGAR; DEETS; DRAJES; CROS; ARS; REPEMA; ORS)

AXE 1: Offre alimentaire

- Obj 1: améliorer la qualité et la diversité de l'offre alimentaire
- Obj 2: Faciliter l'accès pour tous à une alimentation suffisante

AXE 2: Activité physique et sport santé

- Obj3: Faciliter l'accès à la pratique de l'activité physique sport-santé et bien-être pour tous

AXE 3: Education à la santé

- Obj 4: Permettre à chaque pers d'avoir accès à au moins une info sur les enjeux d'une bonne hygiène alimentaire et sportive
- Obj 5: apprendre aux enfants à manger sainement et à être actif dès le plus jeune âge
- Obj 6: Valoriser et promouvoir les ressources locales
- Obj 7: Encourager l'allaitement exclusif jusqu'à la diversification

AXE 4: Accompagnement des initiatives

- Obj 8: Favoriser l'émergence des initiatives locales et les accompagner

AXE 5: Etudes et recherches

- Obj 9: Suivre l'évolution des indicateurs portant sur l'alimentation et la sédentarisation

ACTUALITÉ



- Perspectives PNNS 5: aller vers une nouvelle Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC inscrite au plan climat du mi:
 1. *Promouvoir une alimentation favorable à la santé*
 2. *Promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement*
 3. *Favoriser la justice sociale et réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable*
 4. *Promouvoir la souveraineté alimentaire en renforçant l'autonomie des systèmes alimentaires et l'ancrage territorial de l'alimentation*
 5. *Répondre aux attentes sociétales sur la qualité organoleptique et la production économiquement et socialement acceptable*
- Déclinaison du PNNS 5 dans les outre-mer avec une co-construction avec l'ensemble des acteurs à partir du deuxième semestre 2024

MERCI



Contact : Laetitia LE COQ Chargée de prévention nutrition à l'ARS de Mayotte

laetitia.le-coq@ars.sante.fr

06.39.09.00.37

[Le programme mahorais alimentation, activité physique et santé. | ARS :
Mayotte \(sante.fr\)](#)

4. Présentation des Plans d'action de la DEETS

M. Yannick LERES-BISHOPP, Responsable du Pôle Solidarités Insertion et inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

- **Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGAIm) - Issue des Etats Généraux de l'Alimentation (20/072017)**

Structure du texte réglementaire :

- **TITRE I^{er}**: Dispositions tendant à l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (art. 1^{er} à 23).
 - Assurer la souveraineté alimentaire notamment par la préservation de la capacité de production agricole et la juste rémunération des agriculteurs.
- **TITRE II** : Mesures en faveur d'une alimentation saine, de qualité, durable, accessible à tous et respectueuse du bien-être animal (art. 24 à 92).
 - Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
 - Permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable.

5. Focus sur la restauration collective

• Loi EGalim

Les 5 volets de la loi EGalim

Social

Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur



Dispositif de **construction du prix** à partir des coûts de production et des prix de marché.



Mission des **interprofessions** : élaborer des « **indicateurs de référence** » des coûts de production et des indicateurs de marché.



Relèvement du seuil de revente à perte de 10% sur les denrées alimentaires et encadrement des promotions.

Environnemental

Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire



Interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025.



Interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires en 2020.



Interdiction des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires en 2020.

Phytoprotecteur

Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production



Interdiction des néonicotinoïdes et produits à mode d'action identique pour protéger la biodiversité et les abeilles.



Séparation des activités de vente et de conseil des produits phytoprotecteurs, interdiction des rabais, remises et ristournes.



Suspension de l'utilisation de dioxyde de titane dans les produits alimentaires.



Protection des riverains à proximité des zones de traitement phytos.

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous



50% de produits sous signes de qualité et d'origine (dont minimum 20% bio) dans la restauration collective publique en 2022.



Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire : dons étendus à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire.



Possibilité d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place dans les restaurants et les débits de boissons.

Bien-être animal

Renforcer le bien-être animal



Extension du délit de maltraitance animale en élevage aux activités de transport et d'abattage. **Doublement des peines** qui passent à 1 an de prison et 15000 € d'amende.



Possibilité pour les associations de protection animale de se **porter partie civile**.



Désignation d'un **responsable de la protection animale** dans chaque abattoir. Tout employé acquiert un statut de **lanceur d'alerte**.



Expérimentation de la **vidéo-surveillance dans les abattoirs volontaires**.



Interdiction de mise en production de tout bâtiment d'élevage nouveau ou réaménagé de **poules pondeuses en cages**.

Alimentaire

Source : Infographie Loi EGalim du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

80

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

- **Loi EGalim**

- Volet alimentaire : « **Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous** » :

- **5 mesures phares applicables à la restauration collective**

- Approvisionnement de produits durables et de qualité dans les assiettes
- Information des usagers et convives
- Diversification des sources de protéines et menus végétariens
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires
- Substitution des plastiques

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

- **Loi EGalim**

- Volet alimentaire : « **Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous** » :

→ **Les acteurs concernés**

- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de **droit public**

- Les restaurants collectifs gérés par des personnes morales de **droit privé en charge d'une mission de service public** :

- ✓ services de restauration scolaire et universitaire,
- ✓ services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,
- ✓ services de restauration des établissements de santé,
- ✓ services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux,
- ✓ Services de restauration des établissements pénitentiaires.

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

❑ Volet alimentaire : « Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous » :

→ **Mesure portant sur l'approvisionnement de produits durables et de qualité**

- **Objectif au niveau national**, obligation pour les restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique au 1er janvier 2022.



- **Décret n°2021-1235 du 25 septembre 2021** relatif à l'adaptation à l'outre-mer des seuils prévus à l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime concernant la composition des repas servis dans les restaurants collectifs.

- Echancier à partir de 2022, différencié selon les territoires.

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

☐ Volet alimentaire : « Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous » :

→ Mesure portant sur l'approvisionnement de produits durables et de qualité

- Seuil adapté pour l'Outre-mer :

	2022-2025		2026-2029		à partir du 1 ^{er} janvier 2030	
	% EGAlim	dont % bio	% EGAlim	dont % bio	% EGAlim	dont % bio
Guadeloupe						
Guyane						
Martinique	20%	5%	35%	10%	50%	20%
La Réunion						
Saint-Martin						

	2022-2029		à partir du 1 ^{er} janvier 2030	
	% EGAlim	dont % bio	% EGAlim	dont % bio
Saint-Pierre-et-Miquelon	30%	10%	50%	20%

5. Focus sur la restauration collective

- Mesures de la loi EGAlim applicables à la Restauration Collective
→ **Mesure portant sur l'approvisionnement de produits durables et de qualité**

- Seuil adapté pour Mayotte :

**50 % EGAlim ;
20 % Bio**

2022

**5 % EGAlim ;
2 % Bio**

2026

**15 % EGAlim ;
5 % Bio**

2030

**30 % EGAlim ;
10 % Bio**

2035

**50 % EGAlim ;
20 % Bio**

**Seuils du décret n°2019-351 du
23 avril 2019 article 24 de la loi
EGAlim (pour la métropole)
L230-5-1 du CRPM**

**Décret n°2021-1235 du 25
septembre 2021 - Seuils pour
Mayotte article 98 de la loi EGAlim**

85

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience) - Issue de la Convention citoyenne pour le Climat

Evolutions des mesures « EGAlim » suite à l'adoption de la loi « Climat et résilience » :

→ **Trois axes majeurs :**

- Diversification des protéines ;
- Qualité de la viande ;
- Exemplarité de l'Etat (établissements publics/entreprises publiques compris).

→ **Autres orientations marquantes :**

- Extension des mesures « EGAlim » à tous les établissements de restauration collective privés en 2024 ;
- Transparence accrue.

5. Focus sur la restauration collective

Loi EGalim
➔
Loi Climat et résilience : ajouts / modifications

Produits durables et de qualité

50% produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques au 1er janvier 2022

Tous
Obligation

Extension du champ des produits entrant dans le décompte ➔

Ajout des produits issus du commerce équitable
dès promulgation de la loi

Ajout des produits performants en matière d'environnement et d'approvisionnements directs
dès promulgation de la loi

Fin de la prise en compte des produits issus d'exploitations bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2
1er janvier 2027

Tous
Obligation

Restaurants de l'Etat

Ajout sous-objectif de 60% de viande/poisson durables et de qualité
1er janvier 2024

Ajout sous-objectif de 100% de viande/poisson durables et de qualité
1er janvier 2024

Extension ➔

Extension à tous les restaurants collectifs « privés »
à partir du 1er janvier 2024

Gouvernement

Bilan statistique annuel au 1er janvier de chaque année
Dès promulgation de la loi

Développement des approvisionnements issus de PAT et du commerce équitable

Tous
Obligation ➔

Développement des approvisionnements issus de PAT

Extension ➔

Extension à tous les restaurants collectifs « privés »
à partir du 1er janvier 2024

Information obligatoire une fois par an des convives sur la part de produits durables et de qualité

Tous
Obligation ➔

Ajout information sur les produits issus de PAT
Ajout affichage permanent dans le restaurant
1er janvier 2022

Extension ➔

Extension à tous les restaurants collectifs « privés »
à partir du 1er janvier 2022

5. Focus sur la restauration collective

5.1 La restauration collective – Dispositions légales et applications

- Mesures de la loi EGalim et Climat et résilience applicables à la Restauration Collective

→ Outils d'accompagnement

Un dispositif d'accompagnement se met en place dans le cadre du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC).



 **ma cantine**

Une Plateforme gouvernementale - <https://ma-cantine.beta.gouv.fr/>

- Informer, documenter les acteurs sur les bonnes pratiques en restauration collective, les mesures de la loi EGalim, etc.
- Accompagner et outiller les gestionnaires et administrateurs ;
- Communiquer en publiant les informations des cantines, favorisant la transparence ;
- Créer une communauté d'intérêt et de partage d'expérience autour du mieux manger ;
- Collecter des données en vue de l'élaboration du bilan statistique annuel par l'administration.

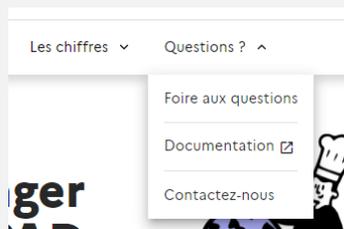


5. Focus sur la restauration collective

→ Plateforme « Ma Cantine »

Accélérer la transition alimentaire dans le secteur de la restauration collective.

Des ressources régulièrement mises à jour



Des possibilités d'inscription, de diagnostic et de télé-déclaration personnalisées selon les usages

- ✓ **Pour les établissements** : assurer le suivi des achats, communiquer avec les convives (générateur d'affiche..)
- ✓ **Pour les collectivités ou entreprises de gestion** : import et suivi groupé d'établissements, interfaçage avec des logiciels de gestions

Un accompagnement continu et personnalisé

- ✓ Webinaires réguliers, foire aux questions, articles de blog (retours d'expérience)

Des possibilités de suivi dédiées aux convives et aux porteurs de PAT

- ✓ Consultation des données en temps réel sur le périmètre d'une collectivité (départements, EPCI)



5. Focus sur la restauration collective

→ Plateforme « ma cantine »



▪ Qui s'inscrit sur la plateforme ?

- Se créent un compte sur ma-cantine.agriculture.gouv.fr



Les responsables
légaux et
gestionnaires de
services de restauration
collective public et privé



- Créent leur(s) cantine(s) à partir du numéro **SIRET de l'établissement**



Ajouter ma cantine

Étape 1/2 : Renseignez le SIRET de votre établissement

Vous ne le connaissez pas ? Utilisez [l'Annuaire des Entreprises](#) pour trouver le SIRET de votre cantine, ou [l'Annuaire de l'Éducation](#) pour les cantines scolaires.

SIRET

- Créent un diagnostic pour l'année n et n-1 et remplissent les informations relatives aux mesures EGAlim

5. Focus sur la restauration collective

→ Plateforme « Ma Cantine »



▪ Télé-déclaration annuelle

- Tout restaurant collectif visé par la disposition de la loi doit transmettre les éléments qui permettront la réalisation d'un bilan statistique, anonymisé.

- Ce bilan s'attache à **éclairer le parlement** sur :

- La part des produits de qualité servis,
- La part des différentes catégories de denrées alimentaires,
- La part des produits de qualité issus d'un circuit court ou d'origine française.

- **Quand ?**

- Télédéclaration des données d'achat des denrées de l'année n → Au 1^{er} trimestre de l'année n+1

5. Focus sur la restauration collective

→ Plateforme « Ma Cantine »



▪ Télé-déclaration annuelle

- **Quoi ?** Données d'achat en produits durables et de qualité en euros hors taxes

- **Comment ?**

➤ **Télédéclaration – saisie simplifiée :**

- Moins de 200 couverts / jour ;
- Informations de la mesure 1 de la loi EGAlim ;
- Valeurs totaux des achats alimentaires (en HT) toute catégorie de denrées alimentaires confondue / total bio, produits SIQO, autres produits EGAlim.

➤ **Télédéclaration – saisie détaillée :**

- Plus de 200 couverts / jour ;
- Informations des 5 mesures de la loi EGAlim ;
- Valeur des achats alimentaires par famille de produits, par provenance / labels (en HT), etc.

5. Focus sur la restauration collective

→ Les outils accessibles à tous sur

 ma cantine

✓ La plaquette EGAlim



✓ Le guide des marchés publics destiné aux acheteurs de la restauration collective en gestion directe



✓ Le guide des marchés publics aux acheteurs de la restauration collective en prestations de services (prévision automne 2021)



93

5. Focus sur la restauration collective

→ Les outils accessibles à tous sur

 ma cantine

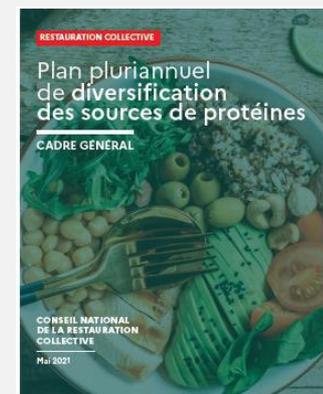
✓ Le guide de la mise en œuvre du menu végétarien



✓ Le livret de recettes



✓ Le cadre général du plan pluriannuel de diversification des sources de protéines



94

5. Focus sur la restauration collective

5.2 La restauration collective scolaire

Présentation du Comité départemental de la restauration scolaire (CDRS)

M. Cédric KARI-HERKNER, Le Secrétaire Générale Adjoint de la Préfecture

5. Focus sur la restauration collective

5.2 La restauration collective scolaire

Présentation du programme « Petit-déjeuner à l'école » et état des lieux pour la restauration scolaire 2nd degré par le Rectorat

Mme Corinne DELVALLE, Inspectrice de l'Education Nationale

M. GRATIANETTE, Le Secrétaire Générale de l'Académie

Petits déjeuners

Synthèse et perspectives

Corinne DELVALLE – IEN

Objectifs du dispositif

- Soutenir les familles les plus fragiles
- Réduire les inégalités et favoriser les apprentissages des élèves

Le dispositif des petits déjeuners constitue un levier pour

- endiguer les effets économiques et sociaux sur les familles les plus vulnérables
- aider à la structuration et au développement du territoire du secteur agro-alimentaire

**Education à la
santé,
à l'alimentation,
au goût
et au
développement
durable**

- **Cohérence avec le PNNS par sa composition alimentaire**
 - Produit laitier : brique de lait, fromage ou yaourt à boire
 - Produit céréalier : viennoiserie, makatia, pain au lait, boule énergétique
 - Apport en vitamines : fruit ou compote sans sucre ajouté
- **Education des élèves**
 - Équipement des écoles en matériel pédagogique : kit pédagogique « le petit cabas »
 - Activités autour de la composition des repas, des modes de consommation, de la gestion des déchets
- **Partenariat et soutien des familles**
 - Activités avec les CCAS pour agir sur les familles

Evolution du dispositif depuis 2019

Années	Communes concernées	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Budget déployé
Sept 2019	2	4	644	69 481€
2020-21	7	13	4 590	527 065€
2021-22	9	29	11 177	2 302 228€
2022-23	11	51	20 709	4 966 593€
Sept 2023	11	51	22 545	7 084 956€

Janvier 2024	11	71	26 190
--------------	----	----	--------

1^{er} DEGRÉ

Dispositif « petits déjeuners »

IEN ACOUA

9760122D	MTSANGAMOUIJI 3 ELEMENTAIRE
9760223N	MTSANGAMOUIJI PLATEAU MATER.
9760226S	HAMJAGO PLAGI MATERNELLE
9760227T	MTSAMBORO MAIRIE MATERNELLE
9760242J	MTSAHARA PLAGI MATERNELLE
9760250T	MTSAMBORO PLAGI MATERNELLE

IEN DEMBENI

9760020T	DEMBENI ELEMENTAIRE
9760054E	ONGOUJOU
9760055F	TSARARANO
9760085N	HAJANGUA
9760148G	DEMBENI LOUIS LE PENSEC MATER
9760149H	ILONI MATERNELLE
9760154N	HAJANGUA MATERNELLE
9760157S	TSARARANO
9760257A	ONGOUJOU PRIMAIRE

IEN TSINGONI

9760079G	HAMIDOU ALI
9760144C	MOHAMED MROUDJAE
9760145D	COMBO MOUSSA
9760155P	OUANGANI MATERNELLE
9760258B	BARAKANI MATERNELLE
9760303A	KAHANI 1 ELEMENTAIRE
9760479S	KAHANI MATERNELLE
9760514E	KAHANI 2 ELEMENTAIRE

IEN BRANDABOUA

9760014L	ECHAT MOIRABOU 1
9760044U	LA ROSE
9760045V	ARC-EN-CIEL
9760138N	RAFION MADJINDA
9760142A	LES PETITS SOULIERS
9760147F	BOINA DJOUMOI
9760196J	LE TAMARIN
9760197K	LA ROUSSETTE
9760262F	LES TROIS BADAMIERS
9760291M	TAKAMAKA
9760300X	OUSSENI MOGNE

IEN MAMOUDZOU NORD

9760066T	VILLAGE
9760114V	MCHINDRA SAID MCHINDRA
9760151K	ABDALLAH SELEMANI
9760152L	CHEIK SAID AHMAD
9760188A	MAGNELE A
9760251U	KAKAL A
9760510A	MAGNELE B
9760511B	KAKAL B

IEN MAMOUDZOU SUD

9760086P	VAHIBE 1A
9760087R	FOUNDI ALI MOUKOUNDROU
9760177N	FOUNDI BAZOURUDJA
9760200N	VAHIBE MATERNELLE
9760203S	ABBAS ABDALLAH BACOCO
9760247P	COCO AYOUBA
9760268M	VAHIBE 2
9760301Y	DJABOU AHMADI
9760455R	FOUNDI ADE PRIMAIRE
9760512C	VAHIBE 1B

IEN KOUNGOU NORD

9760061M	LONGONI PRIMAIRE
9760063P	TREVANI
9760156R	TREVANI MATERNELLE
9760215E	KOUNGOU MATERNELLE
9760318S	LONGONI ELEMENTAIRE
9760386R	KOUNGOU PLATEAU

IEN KOUNGOU SUD

9760062N	MAJICAVO KOROPA 2
9760204T	MAJICAVO KOROPA 1A
9760252V	MAJICAVO KOROPA MATERNELLE
9760253W	MAJICAVO KOROPA 3A ELEM.
9760478R	MARAICHER MATERNELLE
9760506W	MAJICAVO KOROPA 1B
9760507X	MAJICAVO KOROPA 3B ELEM.

IEN SADA

9760193F	CHICONI OURINI MATERNELLE
9760324Y	CHICONI KAVANI MATERNELLE

IEN BANDRELE

9760046W	DAPANI PRIMAIRE
9760090U	BAMBO EST PRIMAIRE
9760337H	HAMOURE PRIMAIRE

IEN BOUENI

9760051B	MALAMANI PRIMAIRE
----------	-------------------

3 396 276

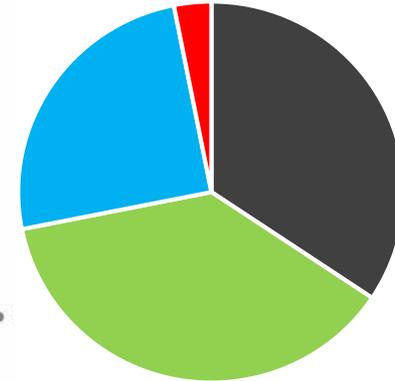
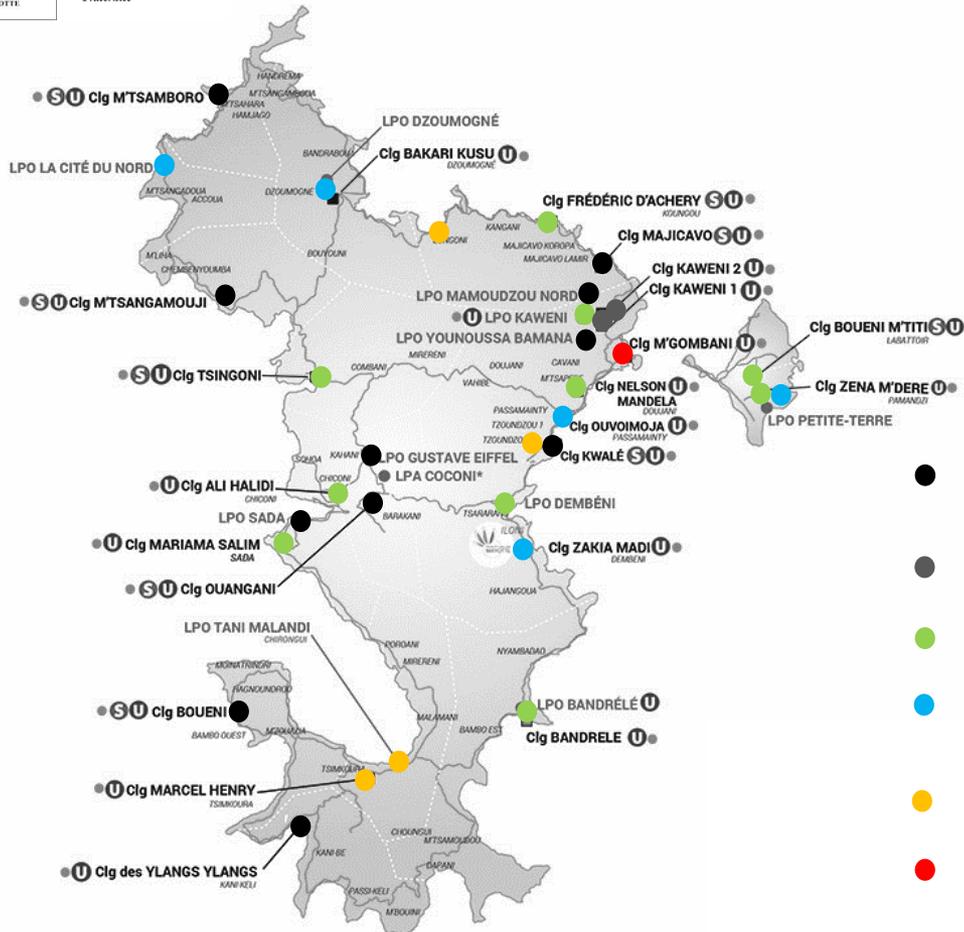
petits déjeuners
servis en 2022 - 2023



Petits déjeuners 2023 - 2024

- écoles ciblées [71]
- circonscriptions IEN

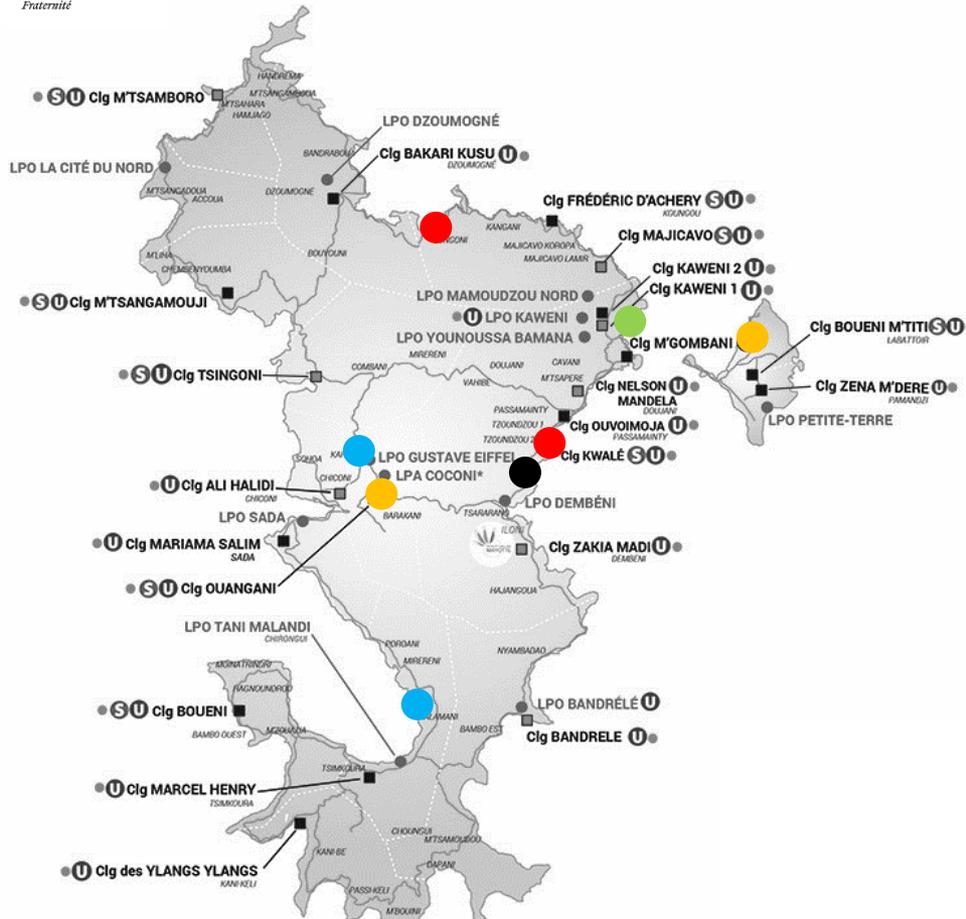
Cuisines Satellites du 2nd degré



- En service
- Pour 2027
- Pour 2030
- A déterminer

- 11 cuisines autonomes ou satellites existants (y compris CLG Mtsangamouji en fin de travaux)
- 2 satellites en travaux (2 en 2026)
- 10 satellites en conception / réalisation pour 2027
- 5 satellites de restauration en programmation / Réalisation sur 2028 - 2031
- Satellite de restauration inclus un grand projet
- 1 satellite non maîtrisé

Cuisines centrales



- Cuisine centrale existante (privée)
- CC KAWENI en construction (8500r/j)
- CC PT et COCONI en standby / programme achevé et foncier sécurisé
- CC en projet par CCS et 3CO
- CC LMB et LMS abandonnées

5. Focus sur la restauration collective

5.2 La restauration collective scolaire

- Le programme européen « Fruits et légumes » - « laits et produits laitiers » à l'école

→ Le programme de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une aide pour la **distribution de fruits, légumes, laits et produits laitiers aux élèves** de la maternelle à la terminale.

Objectif : Favoriser la distribution de produits de qualité, promouvoir les comportements alimentaires plus sains et faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles en particulier sous signe de qualité.

- Déclinaison française du programme pilotée par **FranceAgriMer**.
- **Mesure éducative** annuelle **obligatoire** à destination de l'ensemble des élèves.



FranceAgriMer



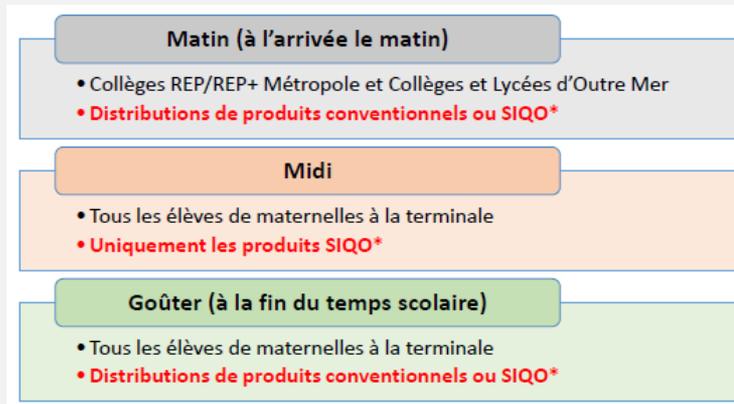
5. Focus sur la restauration collective

5.2 La restauration collective scolaire

- Le programme européen « Fruits et légumes » - « laits et produits laitiers » à l'école

→ Un programme en lien avec la loi EGAlim.

□ La distribution



□ La mesure éducative

- Le ministère en charge de l'agriculture met à disposition de la communauté éducative des outils sur le programme.

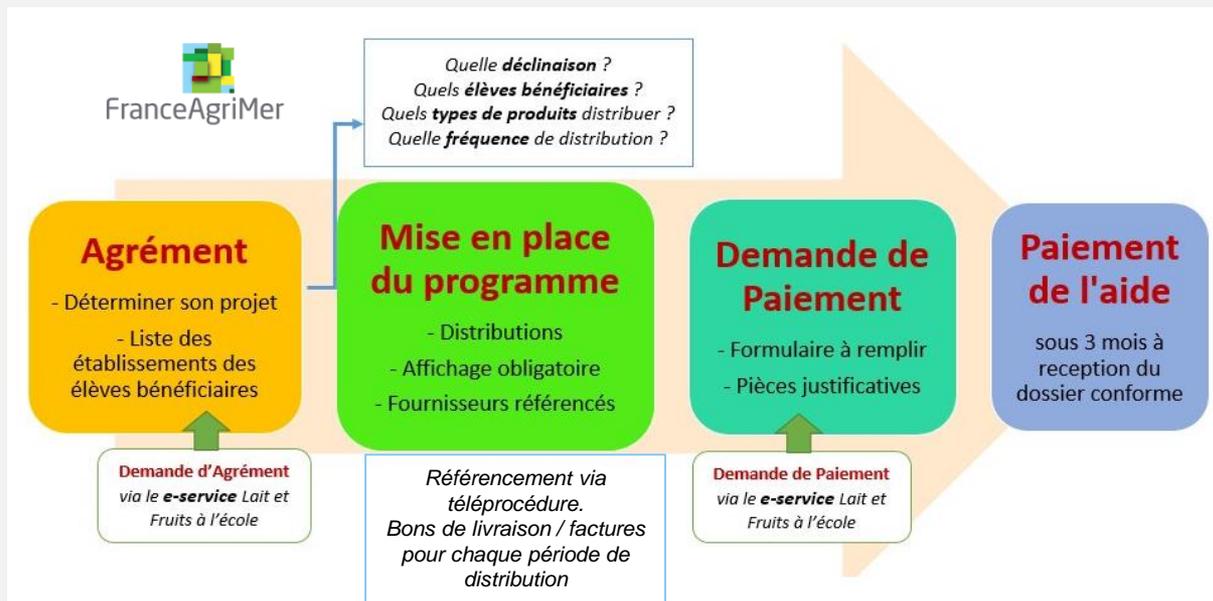


5. Focus sur la restauration collective

5.2 La restauration collective scolaire

- Le programme européen « Fruits et légumes » - « laits et produits laitiers » à l'école

→ Principe et modalité :



5. Focus sur la restauration collective

5.2 La restauration collective scolaire

- Le programme européen « Fruits et légumes » - « laits et produits laitiers » à l'école

→ Nouveauté :

- À compter de la **rentrée scolaire 2022/2023**, les enseignements sur l'alimentation prévus par le code de l'éducation **sont pris en compte en tant que mesures éducatives**.
- **Appels à projets pour l'année scolaire 2023/2024 :**
 - AAP « **Publicité** » : Assurer la promotion du programme européen Lait et Fruits à l'école par des actions de communication ciblées sur les bénéficiaires potentiels qui ne mettent pas encore le programme.
 - Enveloppe minimum de 100 000 euros / projet déposé.
 - AAP « **Mesures éducatives** » : Améliorer la connaissance des élèves en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire et sensibiliser à une alimentation saine et locale.
 - Enveloppe minimum de 50 000 euros / projet déposé.
- Échéance du **1^{er} dépôt** de candidature : **30/09/2023**.
- **2^{ème} dépôt** de candidature en **début 2024** : En cours de validation.



6. Questions diverses

Questions, observations, propositions ...

CRALIM du 06.12.2023

CLÔTURE DE LA SEANCE

par

M. Cédric KARI-HERKNER, Le Secrétaire générale adjoint de la Préfecture

MERCI DE VOTRE ATTENTION

